



1. LE BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1. Les domaines de l'intervention municipale et leurs moyens de financement.....	5
1.2. La structure du budget.....	6
1.2.1. Vue d'ensemble.....	6
1.2.2. Vue détaillée.....	7
1.3. L'analyse dynamique des postes budgétaires.....	9
1.3.1. La section de fonctionnement.....	9
1.3.2. La section d'investissement.....	21
1.3.3. La dette.....	25
2. LES BUDGETS ANNEXES.....	26
2.1. Le budget annexe des Pompes Funèbres.....	26
2.2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai.....	27
2.3. Le budget annexe du stade Vélodrome.....	28
2.4. Le budget annexe des Espaces Événementiels.....	30
2.5. Le budget annexe Opéra-Odéon.....	31
3. L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE.....	32
3.1. Le secteur aménagement.....	32
3.2. Le secteur fluides et énergies.....	33
3.3. Les secteurs services et associations.....	34

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires du 8 février dernier a permis de rappeler les engagements prioritaires de la mandature, articulés autour du pacte citoyen du bien vivre ensemble - avec une attention particulière portée à l'éducation et à la sécurité -, de l'attractivité et du rayonnement de la cité, à l'aune du défi métropolitain désormais en marche et des grands événements sportifs que Marseille s'apprête à accueillir.

Ce Débat a également confirmé le tournant majeur auquel les finances publiques locales sont durablement confrontées, à travers la ponction opérée par l'État sur la dotation forfaitaire, principale composante de la DGF. Ainsi, pour la Ville de Marseille, la contribution au redressement des comptes publics représente, en 2016, une perte de ressources substantielle de 20,7 M€. Pour rappel, cette baisse des concours financiers, qui avait déjà impacté les budgets 2014 (- 8,1 M€) et 2015 (- 20,4 M€), devrait être amplifiée en 2017 (- 27,8 M€ estimés à ce jour).

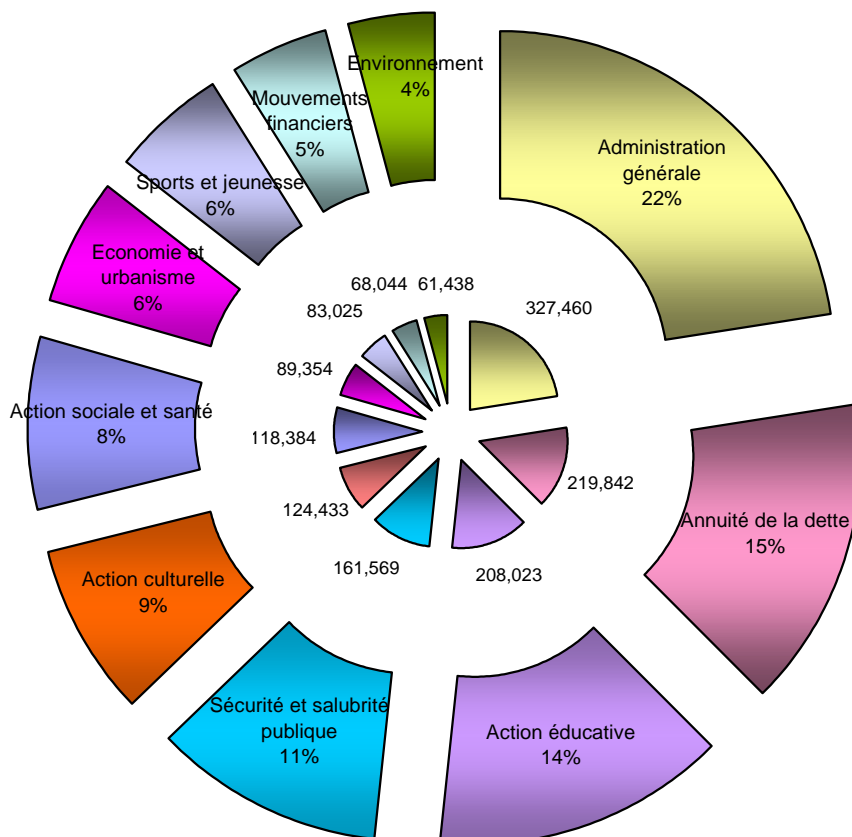
La prise en compte de cet environnement budgétaire contraint et la nécessaire préservation des grands équilibres financiers imposent, de fait, la poursuite du plan d'économies pluriannuel initié en fonctionnement et en investissement.

En parallèle, la stratégie financière 2016 est caractérisée par l'effort de diminution de l'endettement de la Collectivité et de stabilisation des taux d'imposition.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

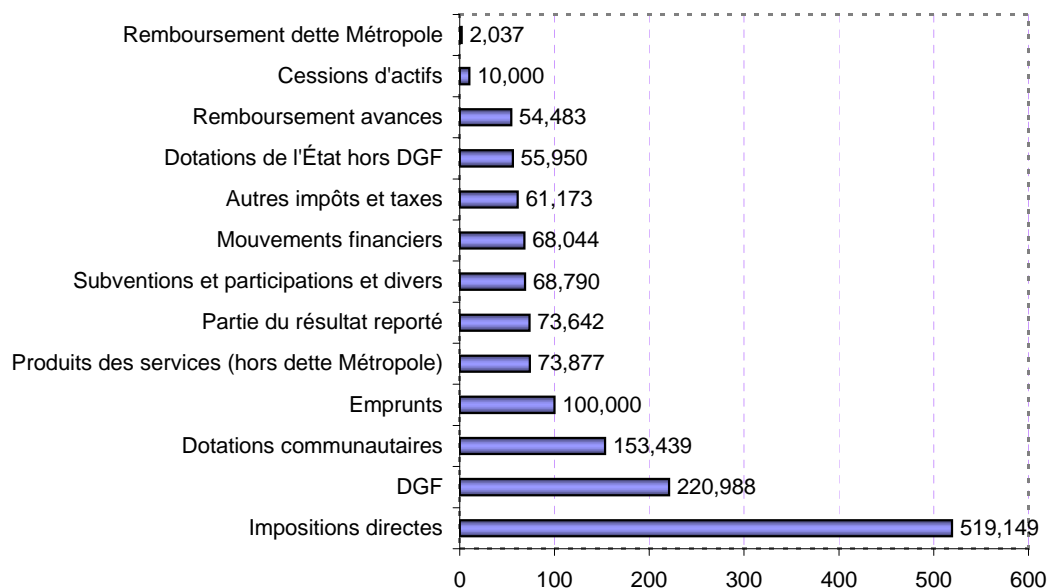
1.1. Les domaines de l'intervention municipale

Le Budget Primitif 2016, sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels hors restes à réaliser, s'élève en dépenses à 1 462 M€ (contre 1 441 M€ en 2015).



... et leurs moyens de financement

Les moyens de financement du Budget Primitif 2016, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels y compris la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice, s'élèvent en recettes à 1 462 M€ (contre 1 441 M€ en 2015).



1.2. La structure du budget

1.2.1. Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

Charges de Personnel	585,259	Dotation Globale de Fonctionnement	220,988
Fonctionnement des Services	223,467	Autres dotations de l'État	36,950
Subventions	137,568	Dotations communautaires	153,439
Frais Financiers	58,832	Participations	56,388
		Impositions directes	519,149
		Autres impôts et taxes	61,173
		Produits des services	74,227
Sous-total	1 005,126	Sous-total	1 122,314

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

16,893	16,893
---------------	---------------

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Virement à la section d'Investissement	133,800	Subventions d'investissement transférées	0,338
Dotations aux Amortissements et Provisions	58,330	Reprises sur Amortissements et Provisions	0,962
Sous-total	192,130	Sous-total	1,300

1 214,149	1 140,507
------------------	------------------

Restes à Réaliser	69,289	Restes à Réaliser	0,000
		Résultat reporté	142,931

1 283,438	1 283,438
------------------	------------------

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

Remboursement de la Dette	161,010	Remboursement dette Métropole	1,687
Dépenses d'investissement	184,846	FCTVA	19,000
Subventions	42,547	Subventions et divers	12,402
Mouvements Financiers	68,044	Remboursement avances	54,483
		Emprunts	100,000
		Cessions d'actifs	10,000
		Mouvements Financiers	68,044
Sous-total	456,446	Sous-total	265,616

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

25,318	25,318
---------------	---------------

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Subventions d'investissement transférées	0,338	Virement de la Section de Fonctionnement	133,800
Amortissements et Provisions	0,962	Amortissements et Provisions	58,330
Sous-total	1,300	Sous-total	192,130

483,064	483,064
----------------	----------------

Résultat reporté	162,163	Affectation du résultat	91,089
		Restes à Réaliser	71,074

645,227	645,227
----------------	----------------

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

1 928,664	1 928,664
------------------	------------------

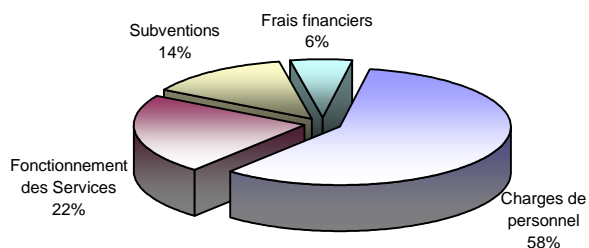
1.2.2. Vue détaillée

1.2.2.1. La section de fonctionnement

► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

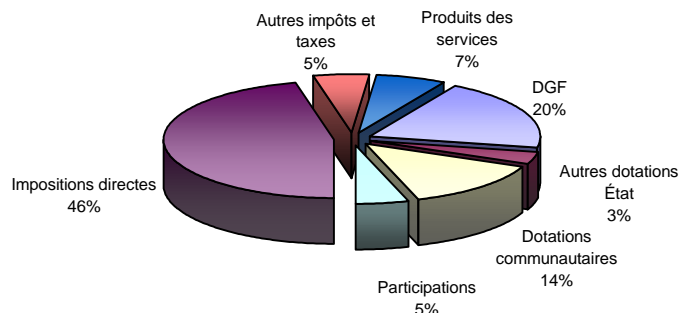
Charges de personnel	585,259
Fonctionnement des Services	223,467
Subventions	137,568
Frais financiers	58,832
Total	1 005,126



► Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

DGF	220,988
Autres dotations État	36,950
Dotations communautaires	153,439
Participations	56,388
Impositions directes	519,149
Autres impôts et taxes	61,173
Produits des services	74,227
Total	1 122,314

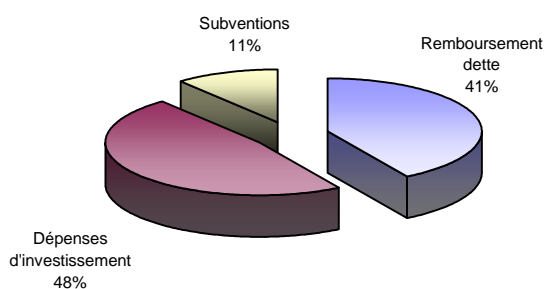


1.2.2.2. La section d'investissement

► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

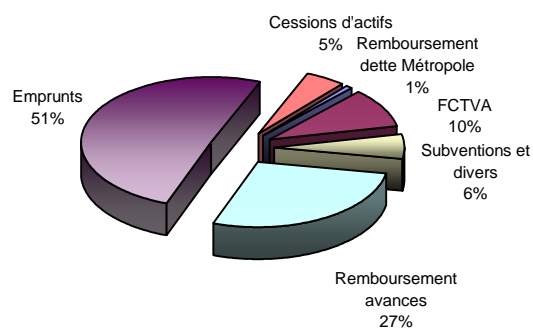
Remboursement dette	161,010
Dépenses d'investissement	184,846
Subventions	42,547
	388,403



► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

Remboursement dette Métropole	1,687
FCTVA	19,000
Subventions et divers	12,402
Remboursement avances	54,483
Emprunts	100,000
Cessions d'actifs	10,000
	197,572



1.3. L'analyse dynamique des postes budgétaires

1.3.1. La section de fonctionnement

Un retraitement du BP 2015 s'est avéré indispensable pour permettre des comparaisons rationnelles de BP à BP sur l'ensemble du budget mais aussi poste par poste. Il tient compte des transferts de compétences à la Communauté Urbaine (CU) effectués l'année dernière, des frais de personnel du budget annexe Opéra-Odéon, de la prise en charge des compensations tarifaires RTM par la Métropole¹ et du changement de mode opératoire pour l'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS).

Les tableaux présentés ci-après intègrent ces modifications.

1.3.1.1. Les dépenses

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 005,126 M€ (contre 1 018,370 M€ en 2015), en diminution de 1,30 % par rapport au BP 2015.

À périmètre constant, elles progressent de manière maîtrisée, + 1,66 %, soit + 16,429 M€ par rapport au BP 2015 retraité de 988,697 M€.

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Charges de personnel	587,281	-8,295	578,986	585,259	1,08%
Fonctionnement des Services	214,641	-1,902	212,739	223,467	5,04%
Subventions	153,534	-19,476	134,058	137,568	2,62%
Frais financiers	62,914		62,914	58,832	-6,49%
TOTAL	1 018,370	-29,673	988,697	1 005,126	1,66%

► Les charges de personnel

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Personnel permanent	462,895	-8,295	454,600	461,471	1,51%
<i>OPODE (1)</i>		-6,358			
<i>Transferts à la CU (2)</i>		-1,937			
Personnel non permanent	18,777	-0,553 (3)	18,224	16,211	-11,05%
Charges communes	22,191	0,553 (3)	22,744	22,554	-0,84%
Personnel extérieur	83,418		83,418	85,023	1,92%
TOTAL	587,281	-8,295	578,986	585,259	1,08%

(1) dépense inscrite sur le budget annexe OPODE à partir de 2016

(2) -1,707 (Politique de la Ville), -0,230 (mobilité urbaine)

(3) médecine du travail, pharmacie : reventilation consécutive au nouveau mode de gestion RH

L'évolution des dépenses à périmètre identique s'apprécie après déduction des crédits afférents au budget annexe Opéra-Odéon et aux transferts de charges à la CU.

Sur cette base, la progression globale des charges de personnel est limitée à 1,08 %. Elle résulte notamment de la variation contenue des dépenses de personnel permanent et de personnel extérieur, atténuée par la baisse significative du poste personnel non permanent. La gestion de ce dernier est désormais centralisée par la Direction des Ressources Humaines (DRH), apportant davantage de lisibilité au budget.

¹ La Ville conservant à sa charge les compensations octroyées en faveur des personnes handicapées et des anciens combattants.

Le personnel permanent

La masse salariale pour ces effectifs ne comprend plus la paie des contingents affectés aux compétences transférées à la CU, soit 1,707 M€ pour la Politique de la Ville (GIP) et 0,230 M€ pour la mobilité urbaine. Par contre, elle intègre encore, pour cette année, les personnels liés à la compétence « aménagement et habitat » qui font l'objet d'une mise à disposition à l'EPCI assortie d'un remboursement équivalent de l'ordre de 3,223 M€.

La maîtrise de l'évolution de ce poste (+ 1,51 %) est permise par la poursuite des efforts d'optimisation des ressources humaines (restructurations internes compensant le non remplacement de l'intégralité des départs, dispositifs de mobilité et de formation professionnelles, poursuite du plan d'intégration des apprentis). Les arbitrages rendus sur les recrutements ont priorisé les effectifs des écoles, de la petite enfance et de la Police municipale. Par ailleurs, des autorisations de recrutements ont été accordées pour des postes susceptibles de générer, à court terme, des économies de fonctionnement ou des recettes supplémentaires supérieures aux dépenses additionnelles pour ces nouveaux agents. De plus, un volant de postes divers, incontournables pour nécessité de service, a été pris en compte.

Cette masse salariale reprend également les charges afférentes aux personnels partie prenante dans l'ARS pour les animateurs (pour la part gérée en régie directe) et les administratifs, évaluées à 5,360 M€.

D'autres paramètres tels que l'augmentation des cotisations CNRACL, l'estimation du Glissement Vieillesse-Technicité et l'évolution du régime indemnitaire impactent le budget dédié au personnel permanent.

Enfin, il convient de noter que les effets attendus de la réforme sur l'attractivité des carrières des agents de la fonction publique impacteront le budget de la Ville à partir de 2017. Dans cette optique, la construction du budget 2016 s'est appuyée sur des arbitrages prudents et compatibles avec la prospective financière qui intègre notamment les effets négatifs de la contribution de la Collectivité au plan gouvernemental de redressement des comptes publics.

Le personnel non permanent

Un changement de mode opératoire est intervenu via la centralisation de la quasi-totalité des dépenses de ce poste par la DRH, à l'exception des budgets des personnels contractuels du Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) et des intermittents du spectacle.

La diminution sensible de 11,05 % des frais de personnel non permanent, soit - 2,013 M€, est la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'ajustement de la prévision budgétaire spécifique aux personnels désormais budgétisés par la DRH, avec un calibrage au plus près des dépenses réelles réactualisées de l'exercice révolu et une mutualisation de certaines ressources, qui produit *in fine* une réduction de 1,025 M€,
- le basculement en fonctionnement au BP 2016 d'une partie des frais liés aux ARS inscrits initialement en charge de personnel au BP 2015 et transférés en cours d'exercice pour assumer une fraction de la prestation couverte par le marché en vigueur depuis septembre dernier, soit une baisse consécutive de 1 M€,
- la très faible variation des autres dépenses pour les contractuels du BMP, soit une progression de + 0,033 M€, ainsi que pour les vacataires du Palais des Sports, soit une diminution de 0,020 M€.

Les charges communes

Elles regroupent des frais divers liés aux titres restaurant et de transport du personnel, au fonds de compensation du supplément familial dont le cumul représente près de 89 % des dépenses de cette rubrique. Les 21 % restants sont constitués, depuis cette année, d'une part de l'intégralité des allocations chômage, de la pharmacie et médecine du travail, des cotisations de sécurité sociale des auteurs (antérieurement assimilés pour partie aux frais de personnel non permanent) et d'autre part des pensions invalidité et capitaux décès.

La légère contraction de ces dépenses de 0,84 %, soit - 0,190 M€, est essentiellement le fruit d'évolutions contrastées :

- la progression limitée de différents items tels que les allocations chômages + 0,095 M€, la médecine du travail et pharmacie + 0,075 M€, les titres de transports + 0,052 M€ et les pensions invalidité et capitaux décès + 0,015 M€, pour un total de 0,237 M€,

- les diminutions respectives plus prononcées de 0,227 M€ sur les titres restaurant (ajustement de la prévision au regard de la dépense 2015 et de la moyenne 2016 des bénéficiaires attendus) et de 0,200 M€ sur le fonds national de compensation du supplément familial (recalage sur la base des consommations des derniers exercices).

Le personnel extérieur

Au sein de cette catégorie, les frais de personnel militaire du BMP remboursés à l'État représentent 83,979 M€ sur la prévision budgétaire 2016, soit près de 99 %. Le reliquat, 1,044 M€, est constitutif des indemnités aux instituteurs pour les études surveillées.

La variation globale de 1,92 % de ce poste, soit + 1,605 M€, est la conséquence de l'augmentation des dépenses du BMP de 1,812 M€ en vue d'intégrer notamment la dernière phase de recrutements pour le Centre d'Incendie et de Secours de La Valbarelle et la diminution des frais pour les instituteurs réalignés sur la dépense constatée en 2015.

► Le fonctionnement des Services

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Dépenses courantes et exceptionnelles	201,409	-1,902	199,507	212,101	6,31%
<i>RTM (1)</i>		-10,000			
<i>Transferts à la CU (2)</i>		-7,280			
<i>ARS (3)</i>		15,378			
Dotations aux Arrondissements	13,232		13,232	11,366	-14,10%
TOTAL	214,641	-1,902	212,739	223,467	5,04%

(1) dénonciation des conventions

(2) -7,227 (pluvial), -0,053 (mobilité urbaine)

(3) transfert du poste subventions (marché de prestation depuis septembre dernier)

Les dépenses courantes et exceptionnelles de fonctionnement des Services

En comparaison avec le BP 2015 retraité, ces dépenses progressent de 6,31 %, soit + 12,594 M€.

Cette progression se limiterait à 1,24 %, soit + 2,594 M€, compte tenu de la régularisation opérée au regard de la compétence transport dans la relation tripartite Ville - CU - RTM. Celle-ci génère en effet une réfaction de 10 M€ sur les compensations tarifaires aux usagers désormais assumées par l'autorité organisatrice des transports.

Toutes choses égales par ailleurs, les principales variations à la hausse concernent :

- les ARS : + 5,599 M€,
- les événementiels : + 3,445 M€ pour l'Euro 2016 et + 1,110 M€ pour la préfiguration de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017,
- les remboursements de frais : + 1,500 M€,
- la vidéo-protection : + 1,461 M€,
- les locations immobilières : + 1,313 M€,
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 1,179 M€,
- l'entretien des bâtiments communaux : + 1,699 M€ (dont + 1 M€ pour les écoles),
- les fournitures de petits équipements : + 0,525 M€,
- les charges exceptionnelles : + 0,493 M€,
- les primes d'assurances multirisques : + 0,294 M€.

Les principales baisses affectent :

- les dépenses d'énergie : - 4,092 M€,
- les achats de prestations de services : - 0,648 M€,
- les frais d'études : - 0,504 M€,
- les intérêts moratoires : - 0,429 M€,
- l'entretien sur voies et réseaux : - 0,329 M€.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Leur montant cumulé s'élève à 11,366 M€ en 2016 contre 13,232 M€ en 2015, soit une baisse de 14,10 % liée à la variation de la dotation de gestion locale.

⇒ La dotation de gestion locale

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financier) des équipements transférés aux Mairies d'Arrondissements, la dotation de gestion locale passe de 12,940 M€ en 2015 à 11,070 M€, soit une diminution de 14,45 %, en lien avec le plan d'économies pluriannuel engagé par la Ville en 2015.

Ses modalités de calcul, précisées dans la délibération d'attribution de ces dotations du 26 octobre 2015, résultent de dispositions :

- réglementaires (révision des coûts de fonctionnement des équipements transférés et des caractéristiques propres des arrondissements),
- budgétaires (remboursement de la Mairie Centrale pour les activités périscolaires),
- financières (contribution à la maîtrise des dépenses de la Collectivité).

⇒ La dotation d'animation locale

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du Secteur, à la démocratie et à la vie locale.

Elle évolue de 1,37 % pour s'établir à 0,296 M€ contre 0,292 M€ en 2015.

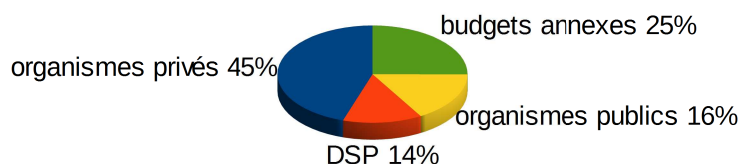
► Les subventions de fonctionnement et en annuités

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016/ BP 2015 retraité
Subventions de fonctionnement	153,418	-19,476	133,942	137,451	2,62%
<i>Transferts à la CU (1)</i>		-4,098			
<i>ARS (2)</i>		-15,378			
Subventions en annuité	0,116		0,116	0,117	0,86%
TOTAL	153,534	-19,476	134,058	137,568	2,62%

(1) -3,938 (GIP Politique de la Ville), -0,160 (DSP aires d'accueil des gens du voyage)

(2) transfert vers le poste fonctionnement des Services

Au regard du BP 2015 retraité, ces dépenses progressent de 2,62 %, soit + 3,510 M€, et se répartissent ainsi :



Sur cette base, les subventions aux organismes privés représentent 61,861 M€, soit environ 45 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,983 M€ essentiellement du fait de l'inscription de crédits pour la préfiguration de l'année Capitale Européenne du Sport (CES) 2017, à hauteur de 1 M€.

Elles peuvent être ventilées entre :

- subventions libéralités qui représentent 26,157 M€ et dont l'évolution est de - 2,772 M€ (- 3,772 M€ en faisant abstraction des crédits CES 2017),
- subventions au titre de partenariats qui représentent 35,704 M€ et dont l'évolution est de + 3,755 M€.

Les subventions aux organismes publics représentent 22,599 M€, soit environ 16 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,883 M€, dont essentiellement :

- + 0,780 M€ pour le GIP MRU, la Ville de Marseille, conservant une clause de compétence générale en matière de développement social et urbain, peut continuer à soutenir certaines actions (Contrat de Ville),
- + 0,250 M€ pour le CCAS,
- + 0,164 M€ pour les hébergements relais « Jardins de l'Espérance »,
- + 0,024 M€ pour l'Office de Tourisme,
- - 0,350 M€ pour la Caisse des Écoles, les garderies relevant désormais du marché des ARS en fonctionnement.

Les subventions aux budgets annexes représentent 34,513 M€, soit environ 25 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 1,115 M€, dont :

- + 1,846 M€ au budget annexe du Stade Vélodrome, notamment du fait de l'Euro 2016 (redevances spécifiques du PPP en dépenses et loyers de l'UEFA en recettes), de l'évolution des recettes garanties par le partenaire privé et du loyer de l'OM,
- - 0,632 M€ au budget annexe Opéra-Odéon, variation essentiellement liée à la diminution des frais de fonctionnement,
- - 0,099 M€ au budget annexe des Espaces Événementiels.

Les subventions aux DSP représentent 18,478 M€, soit environ 14 % du poste budgétaire. Leur évolution est de + 0,528 M€, dont essentiellement :

- + 0,332 M€ pour la restauration scolaire,
- + 0,169 M€ pour les Maisons Pour Tous (centres sociaux).

► Les intérêts et frais financiers

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 58,832 M€ contre 62,914 M€ pour le BP 2015, soit une baisse de 4,08 M€ (- 6,49 %).

Cette diminution s'explique par la légère baisse de l'endettement (- 17 M€ en 2015), par le maintien de taux d'intérêts particulièrement bas et par la gestion active de la dette mise en œuvre par la Collectivité.

1.3.1.2. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors partie du résultat reporté) s'élèvent à 1 122,314 M€ affichant une diminution de 0,77 % par rapport au budget précédent.

Cependant, sur la base d'un BP 2015 pour lequel les transferts de charges à la Communauté Urbaine et les remboursements de frais de personnel au budget annexe Opéra-Odéon ont été neutralisés, la dynamique des recettes dépasse les 2 % avec 58 % de ressources internes et 42 % de ressources externes, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2015	Retraitements	BP 2015 retraité	BP 2016	Évolutions BP 2016 / BP 2015 retraité
DGF	240,366		240,366	220,988	-8,06%
Dotation forfaitaire	165,439		165,439	145,286	-12,18%
DSUCS	59,941		59,941	60,540	1,00%
DNP	14,986		14,986	15,162	1,17%
Autres dotations d'État	43,186		43,186	36,950	-14,44%
Compensation TH et FB	36,371		36,371	31,032	-14,68%
Compensations et péréquations	3,821		3,821	2,940	-23,06%
DGD	2,835		2,835	2,835	0,00%
DSI	0,159		0,159	0,143	-10,06%
Dotations communautaires	176,574	-23,830	152,744	153,439	0,46%
Attribution de compensation (ex AC + DSC)	163,861	-23,830 (1)	140,031	140,030	0,00%
FPIC	12,713		12,713	13,409	5,47%
Participations	48,698	-0,090 (2)	48,608	56,388	16,01%
Sous-total Ressources externes	508,824	-23,920	484,904	467,765	-3,53%
Impôts et taxes	545,195	0,000	545,195	580,322	6,44%
Impositions directes	488,190		488,190	519,149	6,34%
Autres impôts et taxes	56,005		56,005	59,173	5,66%
Rôles supplémentaires	1,000		1,000	2,000	100,00%
Produits des services	77,008	-7,019	69,989	74,227	6,06%
Produits des services et du domaine	46,133	-6,358 (3)	39,775	44,109	10,90%
Autres produits de gestion courante	28,197	-0,661 (4)	27,536	27,364	-0,62%
Produits financiers	0,699		0,699	0,522	-25,32%
Atténuations de charges	1,231		1,231	1,225	-0,49%
Produits exceptionnels	0,748		0,748	1,007	34,63%
Sous-total Ressources internes	622,203	-7,019	615,184	654,549	6,40%
SOUS-TOTAL Recettes	1 131,027	-30,939	1 100,088	1 122,314	2,02%
Partie du résultat reporté pour le financement des opérations de l'exercice	51,132		51,132	73,642	44,02%
TOTAL	1 182,159	-30,939	1 151,220	1 195,956	3,89%

(1) montant des charges transférées à la CU, fixé par la CLECT

(2) transfert CU GIP Politique de la Ville

(3) transfert frais de personnel de l'Opéra et de l'Odéon sur le budget annexe

(4) transferts redevance R1 (- 0,660) + redevance DSP aires d'accueil des gens du voyage (- 0,001) à la CU

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	BP 2015	BP 2016	<i>Évolutions BP 2016 / BP 2015</i>	
Dotation forfaitaire	165,439	145,286	-20,153	-12,18%
Dotation de référence (N-1 notifié)	185,531	165,466	-20,065	-10,82%
Variation population	0,298	0,490	0,192	64,53%
Contribution au redressement des comptes publics supplémentaire	-20,390	-20,670	-0,280	1,38%
DSUCS	59,941	60,540	0,599	1,00%
DNP	14,986	15,162	0,176	1,17%
TOTAL	240,366	220,988	-19,378	-8,06%

La loi de finances 2016 a confirmé la poursuite de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics pour 3,670 milliards d'€ avec, en perspective, le retour à un déficit public inférieur à 3 % du PIB dès 2017, conformément au Programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril 2015.

Au sein des concours de l'État², la DGF, qui s'élève au plan national à 33,221 milliards d'€ contre 36,607 milliards d'€ en 2015, supporte l'essentiel de la réduction, soit 9,3 % (après 8,7 % en 2015 et 3,3 % en 2014).

Ce montant inclut, d'une part un abondement de 158,5 M€ pour financer la croissance des dotations de péréquation, et d'autre part un abondement de 113,3 M€ afin de neutraliser pour les EPCI l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP). Ces montants sont financés au sein de la DGF par des écrêtements, par la baisse des variables d'ajustement et, pour la création des deux métropoles, par un engagement financier exceptionnel de l'État.

La loi de finances prévoit une refonte complète de la DGF du bloc communal. Cependant, la date d'application de l'ensemble des mesures a été repoussée au 1^{er} janvier 2017. Il est prévu que le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur les dispositions proposées après achèvement de la carte intercommunale avant le 30 juin 2016.

Dans l'attente de cette réforme, la dotation forfaitaire 2016 est donc, sur le plan structurel, la reproduction de la dotation forfaitaire 2015. La contribution au redressement des comptes publics vient, comme les années précédentes, en déduction de la dotation forfaitaire. S'agissant des dotations de péréquation de la DGF, la loi maintient le même rythme de progression qu'en 2015 pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), soit + 180 M€.

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire 2016 est déterminée à partir de la dotation forfaitaire de l'année précédente à laquelle s'ajoute une part répartie en fonction de la dynamique de la population entre 2015 et 2016.

Ainsi, la progression de la population légale de + 2 647 habitants, enregistrée au 1^{er} janvier 2016 pour Marseille, devrait engendrer une majoration de 490 305 €, soit + 3 803 habitants en population « DGF »³ pour une valeur de point à l'habitant de 128,93 € en fonction croissante de la population.

De plus, pour les communes dont le potentiel fiscal de l'année précédente est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant national, la dotation forfaitaire fait l'objet d'un prélèvement destiné à financer la péréquation, le coût des recensements de la population et le coût du renforcement de l'intercommunalité (proche de l'ancien effet de la dotation de garantie). Cet écrêtement ne peut excéder 3 % de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

Marseille, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au plafond, n'est pas concernée par cette refaction.

Les règles d'application de la contribution 2016 au redressement des comptes publics sont inchangées, tant en ce qui concerne la quote-part du bloc communal (57 %) que les modalités individuelles de calcul (en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement).

² Les concours de l'État s'élèvent à 51 milliards d'€ en 2016.

³ La population INSEE est majorée d'un habitant par résidence secondaire et caravane au titre des gens du voyage.

Pour Marseille, la contribution 2016 sera légèrement supérieure à celle de 2015 à 20,670 M€ (soit + 0,296 M€). Ce montant a été calculé sur la base des comptes de gestion 2014 et pourrait être impacté à la hausse selon le volume de communes nouvelles créées (exemptées de contribution).

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La progression 2014/2015 est reconduite sur 2015/2016, soit + 180 M€.

Marseille est sortie du périmètre d'éligibilité à la « part cible » depuis 2014, passant au rang 256 puis au rang 261 en 2015. Ce déclassement a eu pour conséquence la perte cumulée de près de 5,4 M€.

L'hypothèse retenue pour 2016 est un maintien en dehors de la cible, avec une progression limitée à l'inflation (+ 1 %) soit + 0,599 M€ pour atteindre 60,540 M€, contre 59,941 M€ en 2015.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation de péréquation permet de corriger la richesse fiscale basée essentiellement sur le potentiel financier par strate démographique (deux groupes : plus ou moins de 200 000 habitants). Sont éligibles les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 5 % au plus à la moyenne de la strate démographique et l'effort fiscal supérieur à celui de cette même strate.

Marseille, qui répond à ces deux conditions cumulatives⁴, est éligible à cette dotation.

L'enveloppe nationale allouée à la DNP reste stable par rapport à 2015. La croissance de la population enregistrée pour Marseille au 1^{er} janvier 2016 pourrait faire diminuer notre ratio de potentiel financier à l'habitant alors que la moyenne de la strate pourrait progresser. Ainsi, ce phénomène entraînerait une légère augmentation du montant dont elle est attributaire, qui pourrait s'élever à 15,162 M€ en 2016 contre 14,986 M€ en 2015.

► Les autres dotations de l'État

La majorité des dotations hors DGF au sein de l'enveloppe normée baisse en moyenne de 0,9 % par rapport à 2015. Les variables d'ajustements, composées notamment de certaines compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, diminuent en moyenne de 15,24 %. Ce taux est susceptible d'évoluer pour tenir compte de l'évolution des bases réelles exonérées.

Ainsi, pour le budget 2016, ces dotations globalisées pour la Ville de Marseille vont baisser de 14,44 % pour s'établir à 36,950 M€, contre 43,186 M€ en 2015.

La compensation de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TFB et TFNB)

Ces compensations diminuent globalement de 14,68 % pour s'établir à 31,032 M€, contre 36,371 M€ en 2015.

Cette baisse est due principalement à la fin temporaire d'exonération de TH pour certains redevables (personnes seules, veufs(ves), isolé(e)s). En effet, par la suppression de la demi-part sur leur impôt sur le revenu, certains contribuables exonérés jusqu'à présent ont été imposés à la TH⁵. Cela aura pour effet mécanique la croissance des bases nettes imposées.

La compensation du foncier bâti chute de 27,88 % soit - 0,542 M€, pour s'établir à 1,401 M€ contre 1,943 M€ en 2015.

4 Chiffres 2016 Regards : Potentiel financier/hab de Marseille : 985,64 € / Potentiel financier/hab de la strate : 1 599,38 € / Effort fiscal Marseille : 1,7974 / Effort fiscal de la strate : 0,8621.

5 Face au mécontentement, le Gouvernement a maintenu cette exonération pour 2015 et 2016 pour le contribuable ; mais les collectivités continuent d'en bénéficier pour leurs bases et produits.

Les compensations et les péréquations

Les principales sont constituées de :

⇒ **la dotation de compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CET)** : elle fait toujours partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales. Sa baisse estimée à 25,95 % donne un montant pour 2016 de 2,480 M€ contre 3,350 M€ en 2015, soit une perte pour la Ville de 0,869 M€.

⇒ **la dotation pour les titres sécurisés** est versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports biométriques. Cette indemnité correspond à l'établissement de titres pour les citoyens extérieurs à la commune. La dotation est maintenue à 0,282 M€.

⇒ **la dotation de recensement** diminue de 6,16 %, elle se situe à 0,178 M€, établie sur les bases légales de population.

La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD, versement de l'État affecté à des dépenses spécifiques, est maintenue à 2,835 M€. Elle porte sur :

- les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection), DGD prévue à l'identique du CA 2015 prévisionnel, soit 2,832 M€,
- les charges assumées par la Commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 0,003 M€.

La dotation spéciale au titre des instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à logement de fonction. Pour 2016, le produit s'élève à 0,143 M€, soit une diminution de 10,13 %.

► Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Jusqu'en 2015, elle était égale à l'ensemble des ressources de taxe professionnelle dont aurait bénéficié la commune en 2000, diminué du montant des charges transférées à la CU à cette date.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle AC cumule le montant de l'AC 2015 (157,670 M€) et celui de la DSC 2015⁶ (6,191 M€), le tout minoré des nouveaux transferts de charges évalués par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), soit 23,830 M€.

Par délibération du 16 décembre 2015 du Conseil municipal, entérinée par délibération du 21 décembre 2015 du Conseil de communauté, l'AC s'élève donc, à partir de 2016, à 140,030 M€, en baisse de 14,5 % du seul fait de ce transfert de charges.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC 2016 sera égale à 1 milliard d'€, contre 780 M€ en 2015. La loi de finances 2016 lisse la montée en puissance du fonds, sur deux années. En effet, l'objectif de 2 % des recettes fiscales des communes et des groupements consacrés à la péréquation horizontale, soit 1,150 milliard d'€, ne sera atteint qu'en 2017. Il s'agit d'une progression de 28 %, au lieu de 47 % prévu initialement.

⁶ Suite à la délibération du 23 octobre 2015 du Conseil de communauté, la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'AC.

La loi de finances 2016 a apporté notamment des assouplissements applicables à la répartition libre des prélèvements ou des reversements du FPIC :

- le délai de délibération est de deux mois à compter de la notification du FPIC. Ce n'est plus une date butoir fixée au 30 juin,
- la répartition encadrée n'est plus assise sur le coefficient d'intégration fiscale pour le partage entre l'EPCI et les communes (l'écart maximum avec la répartition de droit commun demeurant de 30 %),
- la répartition libre peut être acquise à partir de l'unanimité du Conseil communautaire ou d'une majorité des deux tiers des suffrages exprimés du Conseil communautaire approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

De plus, la loi met en place un dispositif de garantie particulier pour les ensembles intercommunaux qui perdraient leur attribution au FPIC en 2016.

Par ailleurs, il est institué le principe de la rédaction d'un rapport sur l'utilisation des ressources du FPIC, notamment la soutenabilité des prélèvements pour les communes contributrices et le caractère péréquateur des reversements pour les communes bénéficiaires. Le Gouvernement devra remettre ce rapport au Parlement avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Jusqu'en 2015, le territoire d'assiette du FPIC était la Communauté Urbaine. Avec l'instauration de la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016, le nouveau périmètre sera celui des 6 EPCI qui fusionnent. La CU était le seul EPCI du territoire à bénéficier d'un reversement de FPIC, les 5 autres EPCI étant contributeurs. D'après les premières simulations financières, cette fusion aura un impact sur les indicateurs de péréquation, notamment le potentiel financier qui va globalement progresser pour Marseille. Ainsi, le montant net de FPIC alloué à la Ville en 2016 serait de 13,409 M€ (contre 12,706 M€ perçus en 2015). Ce montant pourrait varier à la baisse selon l'impact des périmètres définitifs de la carte intercommunale.

► Les participations

Ce poste progresse de 16,01 % passant de 48,608 M€ au BP 2015 (retraité des transferts de charges du GIP Politique de la Ville à la CU) à 56,388 M€ en 2016, soit + 7,780 M€.

Cette hausse s'explique par :

- l'évolution de la recette relative au fonds de soutien des ARS versé par l'État qui passe de 5,684 M€ à 6,714 M€. Le calcul de ce montant est basé sur deux composantes revues à la hausse : le nombre d'élèves éligibles (74 598 contre 73 498 en 2015) et le montant attribué par l'État (majoré à 90 € par élève au lieu de 50 € par élève en 2015) pour une durée de 3 ans pour toutes les communes, y compris celles situées hors DSU « cible » (annonce de Mme la Ministre de l'Éducation nationale). + 1,030 M€
- Par ailleurs, la CAF verse une participation majorée de + 0,361 M€ relative à l'accueil collectif de mineurs (ACM) qui n'existait pas en 2015. + 0,361 M€
- la participation du CD13 au fonctionnement du BMP, instaurée par l'article 82 de la loi de finances rectificative 2013, qui passe de 3,600 M€ à 5,200 M€ en 2016 + 1,600 M€
- la participation de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'activité du BMP (cf. article 49 de la loi NOTRe) qui évolue de 7,458 M€ à 12 M€ en 2016 + 4,542 M€
- la participation de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse du fait du nouveau mode de calcul + 0,600 M€

► Les impôts et les taxes

Les impositions directes

Le produit attendu des impositions directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) s'établit à 519,149 M€ en 2016, soit une progression de 4,76 % par rapport au produit définitif 2015 de 495,559 M€ qui s'explique par la seule hausse des bases d'imposition, les taux d'imposition restant inchangés.

⇒ **Les bases** : leur augmentation, + 4,76 %, résulte du cumul du coefficient d'actualisation voté par le Parlement dans la loi de finances pour 2016 (+ 1 %) et des différentes mesures adoptées en 2015 qui produiront leurs effets en 2016, comme :

- la suppression de l'abattement général à la base,
- la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière bâtie sur les constructions neuves,
- la suppression de l'exonération de taxe foncière bâtie du Grand Port Maritime de Marseille.

	Bases définitives 2015	Bases 2016 *	Variation 2015/2016
Taxe d'habitation	977 349 344	1 023 537 036	4,73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	898 395 326	941 591 467	4,81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 535 639	2 625 418	3,54 %
TOTAL	1 878 280 309	1 967 753 921	4,76 %

* bases 2016 simulées

⇒ **Les taux** d'imposition 2016, qui n'augmentent pas malgré un contexte national toujours très pénalisant, sont les suivants :

- taxe d'habitation 28,56 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 24,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 24,99 %

Les autres impôts et taxes

Ce poste augmente de 3,167 M€ (+ 5,66 %), passant de 56,005 M€ en 2015 à 59,173 M€ en 2016. Les principaux écarts proviennent notamment :

- de la taxe sur l'électricité (14,200 M€) en raison de l'augmentation du coefficient multiplicateur actualisé à 8,50, + 0,100 M€
- de la taxe de séjour (4,300 M€) bénéficiant de l'augmentation des tarifs et de la forfaitisation de la taxe de séjour sur les ports de plaisance, + 2,000 M€
- des droits de mutation (26 M€) en raison d'une légère amélioration du marché immobilier et au regard du réalisé de l'exercice 2015. + 1,000 M€

► Les produits des services

Les produits des services augmentent de 4,238 M€, soit + 6,06 % par rapport au BP 2015 retraité des flux des transferts de charges à la CU et des remboursements du budget annexe Opéra-odéon.

Les produits des services et du domaine

Hors remboursement des frais de personnel du budget annexe Opéra-Odéon, dont la dépense émerge désormais directement sur le budget annexe, ce poste progresse de 4,334 M€ soit + 10,90 %, passant de 39,775 M€ en 2015 à 44,109 M€ en 2016.

Les écarts proviennent notamment :

- du remboursement des mises à disposition de personnel à la Métropole Aix-Marseille Provence	+ 3,545 M€
- du produit des garderies dans les écoles qui n'existait pas en 2015 (0,893 M€)	+ 0,893 M€
- du produit des horodateurs lié aux futurs recrutements d'ASVP (7,700 M€)	+ 0,500 M€
- du produit de la Fourrière (3,500 M€)	+ 0,200 M€
- de la fin de la convention avec la CU de l'activité Allô Mairie	- 0,715 M€

Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2016 s'élève à 27,364 M€ contre 27,536 M€ en 2015 retraits du transfert de la redevance R1 et de la redevance de la DSP d'aire d'accueil des gens du voyage à la CU, soit une légère diminution de 0,172 M€ (soit - 0,62 %). Les principales évolutions résultent :

- du remisage des véhicules (0,430 M€)	+ 0,134 M€
- de la fin des conventions de mise à disposition du BMP auprès de l'AP-HM (Nord et Timone)	- 0,244 M€
- de la passation d'un nouveau marché pour les buvettes du Dôme et du Palais des Sports	- 0,052 M€

Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,522 M€. Le principal concerne la quote-part d'intérêts de la dette reversée par la Métropole Aix-Marseille Provence pour 0,350 M€, se substituant ainsi à la CU.

Les atténuations de charges

La nature de ces recettes est très aléatoire. La prévision pour 2016 reste stable à 1,225 M€ contre 1,231 M€ en 2015 (soit - 0,006 M€).

Les produits exceptionnels

Ce poste, par définition, concerne des recettes imprévisibles. L'estimation 2016 affiche une hausse de 0,259 M€, passant de 0,748 M€ en 2015 à 1,007 M€ en 2016. Cet écart se justifie notamment par des inscriptions exceptionnelles, à savoir :

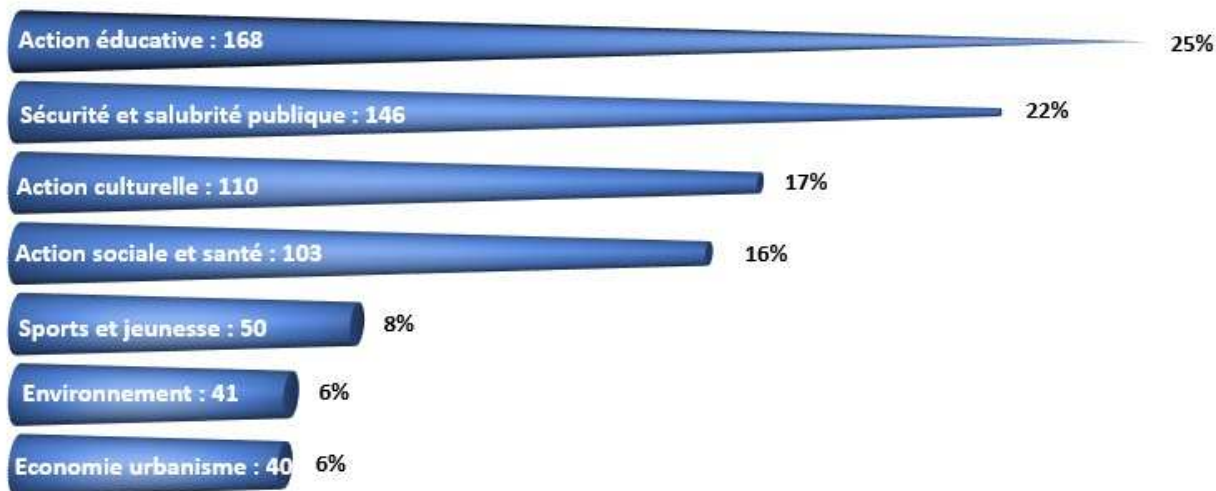
- la clôture des comptes de la DSP Restauration Scolaire	+ 0,308 M€
- la diminution des cessations progressives d'activité	- 0,036 M€

1.3.1.3. La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

Les résultats du Compte Administratif 2015 prévisionnel, repris par anticipation au Budget Primitif 2016, font apparaître un excédent de fonctionnement de 234,020 M€ et d'autre part un déficit d'investissement de 162,163 M€ qui, compte tenu des restes à réaliser de recettes de 71,074 M€, génère un besoin de financement de 91,089 M€.

Après une affectation en réserves pour couvrir ce montant, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 142,931 M€. Il finance les reports prévisionnels de dépenses de cette section à hauteur de 69,289 M€ et contribue pour le solde, soit 73,642 M€, à l'équilibre du Budget Primitif 2016.

1.3.1.4. Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique (en M€)⁷



1.3.2. La section d'investissement

La décélération des dépenses d'investissement observée depuis 2014 se poursuit cette année. La Ville continue en effet de faire face à un environnement budgétaire particulièrement contraint, tout en poursuivant la maîtrise de son endettement.

Cette baisse se poursuivra en 2017.

Ainsi, les dépenses programmées s'élèvent cette année à 203,880 M€, contre 212,041 M€ en 2015. Cette diminution impacte tous les budgets sauf celui du stade Vélodrome pour lequel l'augmentation de la redevance est liée à l'organisation de l'Euro 2016.

- Budget principal : 192,053 M€
- Budget annexe des Espaces Événementiels : 0,327 M€
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 9,885 M€
- Budget annexe Opéra-Odéon : 0,684 M€
- Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres : 0,160 M€
- Budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai : 0,771 M€

1.3.2.1. Les dépenses

Les dépenses totales du budget principal s'élèvent à 483,064 M€, dont 456,446 M€ en écritures réelles et 26,618 M€ en mouvements d'ordre.

L'écart positif par rapport à 2015 s'explique par l'inscription d'une dépense pour refinancement de dette (avec égal montant en recette) et par l'augmentation des prévisions sur les écritures patrimoniales (qui s'équilibrent également par elles-mêmes).

⁷ Hors administration générale et annuité de la dette.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
DÉPENSES RÉELLES		
Dépenses financières	206,629	239,630
Remboursement de la dette	159,724	161,010
Mouvements financiers	38,529	32,591
Refinancement de dette		35,452
Autres dépenses financières	8,376	10,577
Dépenses d'équipement et compte de tiers	216,299	216,816
dont subventions d'équipement	56,786	42,547
SOUS-TOTAL	422,928	456,446
DÉPENSES D'ORDRE		
Opérations Patrimoniales	16,738	25,318
Opérations d'ordre de Section à Section	7,346	1,300
SOUS-TOTAL	24,084	26,618
TOTAL	447,012	483,064

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES (hors dette et mouvements financiers)	BP 2015	BP 2016
DÉPENSES PROGRAMMÉES		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	150,293	150,179
Dépenses financières	0,150	3,577
Subventions	52,786	38,297
SOUS-TOTAL	203,229	192,053
DÉPENSES HORS PROGRAMME		
Dépenses d'équipement et travaux pour compte de tiers	9,220	24,089
Dépenses financières	8,226	7,000
Subventions	4,000	4,250
SOUS-TOTAL	21,446	35,339
TOTAL	224,675	227,392

Les dépenses programmées sont gérées par l'ensemble des Services de la Ville. Elles sont en minoration d'environ 6 % pour 2016 et se répartissent entre :

- les opérations à programmes annuels (OPA) à hauteur de 35,227 M€. Il s'agit de l'ensemble de dépenses récurrentes telles que l'acquisition de matériel ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal,
- les opérations individualisées (OPI) à hauteur de 156,826 M€. Ce sont des opérations précises, géographiquement situées, consistant en l'acquisition d'un bien ou en la réalisation d'un équipement et pouvant bénéficier de financements extérieurs (subventions...).

La diminution de ces dépenses ne porte pas sur les dépenses directes d'équipement, mais plutôt sur les subventions versées. En effet, la Ville souhaite maintenir un niveau d'intervention suffisant sur son patrimoine.

Les dépenses hors programme s'élèvent à 35,339 M€, répartis sur les postes suivants :

- la dotation aux Mairies de Secteur : 1,730 M€,
- la prise de participation de la Ville pour la troisième et dernière année dans le capital de l'Agence France Locale : 5,000 M€,
- les dépenses en prévisions de sinistres ou d'interventions lourdes et imprévues dictées notamment par l'urgence : 28,609 M€.

► Les dépenses réelles

⇒ **Le remboursement de la dette en capital**, à 161,010 M€, reste dans un volume comparable à celui de l'exercice précédent.

⇒ **Les mouvements financiers**, 32,591 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), concernent les produits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette.

⇒ **Les crédits pour le refinancement de la dette**, à 35,452 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), permettent de désensibiliser la dette au risque de taux.

⇒ **Les autres dépenses financières**, 10,577 M€, comprennent la prise de participation à l'Agence France Locale décrite ci-dessus et les avances consenties dans le cadre de la convention de mandat pour la réalisation du laboratoire Bernard-Dubois.

⇒ **Les dépenses pour compte de tiers** sont les dépenses que la Ville prend en charge sur un patrimoine qui ne lui appartient pas, soit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, soit dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

⇒ **Les dépenses d'équipement** retracent l'ensemble des dépenses d'études, de travaux et d'acquisition qui concourent à l'accroissement du patrimoine de la Ville (192,053 M€) ou de celui de ses partenaires (42,547 M€ versés sous forme de subventions).

► Les dépenses d'ordre

⇒ **Les opérations patrimoniales** (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement) sont équilibrées en dépenses et en recettes par une prévision d'égal montant. Elles ont pour but la mise à jour du bilan comptable de la Ville (régularisations d'avances, de frais d'études suivis ou non de réalisation...). La prévision pour 2016 est de 25,318 M€.

⇒ **Les dépenses d'ordre** (opérations entre sections) concernent le transfert de subventions au compte de résultat et des reprises sur provisions pour un montant de 1,300 M€.

1.3.2.2. Les recettes

Les recettes totales s'élèvent à 483,064 M€, dont 265,616 M€ en recettes réelles et 217,448 M€ en recettes d'ordre.

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
RECETTES RÉELLES		
Recettes d'équipement	214,009	179,666
Subventions	22,715	11,622
Emprunts	152,000	100,000
Remboursements de participations & d'avances	0,765	
Mouvements financiers	38,529	32,592
Refinancement de dette		35,452
Recettes financières	43,558	85,170
FCTVA	23,000	19,000
Autres immobilisations financières	3,152	56,170
<i>Remboursement dette Métropole</i>	<i>3,062</i>	<i>1,687</i>
<i>Remboursements d'avances</i>	<i>0,090</i>	<i>54,483</i>
Cessions d'actifs	17,406	10,000
<i>Cessions courantes</i>	<i>15,000</i>	<i>9,180</i>
<i>Vente à tempérament</i>	<i>2,406</i>	<i>0,820</i>
Opérations pour compte de tiers	1,571	0,780
SOUS-TOTAL	259,138	265,616
RECETTES D'ORDRE		
Virement de la Section de Fonctionnement	110,200	133,800
Amortissements	59,301	55,957
Provisions	1,635	2,373
Opérations Patrimoniales	16,738	25,318
SOUS-TOTAL	187,874	217,448
TOTAL	447,012	483,064

► Les recettes réelles

Les recettes d'équipement

Elles s'élèvent à 179,666 M€ et comprennent :

- les subventions pour 11,622 M€,
- l'emprunt à hauteur de 100 M€. La prévision 2016 est notablement inférieure au montant du remboursement en capital (161,010 M€). La Ville bénéficie, cette année, d'une recette exceptionnelle lui permettant de minorer son recours à l'emprunt. Par ailleurs, les mouvements financiers et le refinancement, considérés comme des recettes d'équipement, financent une dépense d'égal montant.

Les recettes financières

Elles s'élèvent à 85,170 M€ et sont composées :

- du FCTVA pour 19 M€ évalué sur la base des dépenses directes d'équipement réalisées en 2015,
- du remboursement par la Métropole du capital d'emprunt resté sur le budget de la Ville au moment de la création de la CU (1,687 M€),
- du remboursement par la Métropole des avances consenties par la Ville dans le cadre d'opérations d'aménagement suite au transfert de compétence effectué à la fin de l'année 2015 (54,483 M€),
- des cessions d'actifs prévues à hauteur de 10 M€ répartis entre cessions courantes (9,180 M€) et ventes à paiement différé (0,820 M€).

Les opérations pour compte de tiers (0,780 M€)

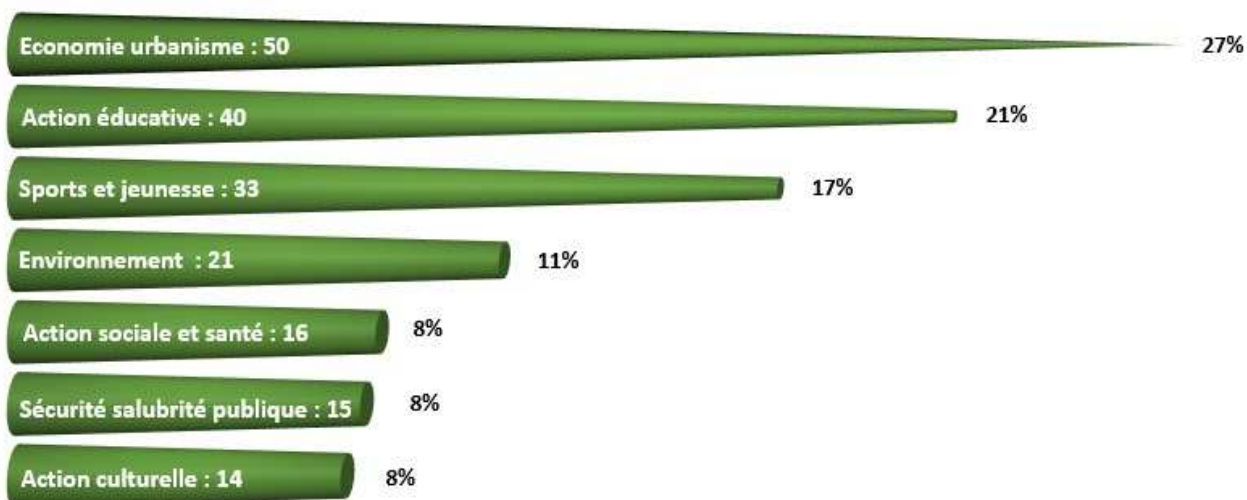
Il s'agit de participations à percevoir de la part de collectivités partenaires pour la réalisation d'équipements en maîtrise d'ouvrage déléguée (Écoles Centrale Château-Gombert et Polytechnique).

► Les recettes d'ordre

Le virement de la section de fonctionnement et le solde positif des opérations d'ordre (amortissements et provisions) constituent l'autofinancement. Il s'élève cette année à 190,830 M€ et finance d'une part le remboursement de la dette à hauteur de 161,010 M€ et d'autre part, pour le surplus soit 29,820 M€, les dépenses d'équipement.

La prévision sur les recettes patrimoniales est égale au montant de la dépense (décrite précédemment).

1.3.2.3. Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)⁸



1.3.3. La dette

L'encours de la dette s'établit, au 1^{er} janvier 2016, à 1,824 milliard d'€ contre 1,841 milliard d'€ en 2015, soit une diminution d'un peu plus de 17 M€ (- 1 %). La Ville a en effet remboursé 160,1 M€ en 2015 alors qu'elle n'a emprunté, dans le même temps, que 142,9 M€. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif municipal de maîtrise de l'endettement.

L'encours de la dette, qui se répartit entre 65 % de taux fixe et 35 % de taux variable, est donc particulièrement sécurisé. Ainsi, selon la classification de la charte Gissler, près de 90 % du stock est classé en A1 (catégorie la moins risquée).

Il est à noter la performance du taux moyen pondéré de la dette, égal à 2,85 % au 31 décembre 2015 contre 3,06 % en 2014. En effet, grâce à la gestion active de la dette mise en œuvre par la Collectivité, le taux moyen est très proche du taux de marché équivalent et est même régulièrement inférieur. Cela permet donc de minimiser les frais financiers.

⁸ Hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers.

Le Budget Primitif 2016 laisse apparaître un recours prévisionnel à l'emprunt de 100 M€. Afin de répondre à ce besoin de financement, la Ville dispose de plusieurs outils, notamment son programme EMTN dont le principe a été voté en décembre 2012 et qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers en octobre 2013. En fonction des opportunités de marché, une partie du besoin annuel pourra être couvert sous la forme d'une ou plusieurs émissions, l'intérêt du programme EMTN étant de permettre de réaliser différentes tranches de montant et de maturité divers afin d'ajuster le profil d'extinction de la dette.

La Ville est également en capacité de souscrire des placements de type *Schuldscheindarlehen* (SSD) et *Namenschuldverschreibung* (NSV). Ce sont des contrats certifiés, basés sur un accord de prêt bilatéral, qui correspondent à des titres nominatifs de droit allemand, émis par l'émetteur au nom de l'acheteur. La Ville de Marseille, qui a déjà recouru à ce type de produit en 2014, reste attentive à de nouvelles opportunités de financement ouvertes par ces outils.

De plus, la Collectivité, qui est actionnaire de l'Agence France Locale depuis 2014, pourra souscrire auprès de cet organisme jusqu'à 30 % de son besoin annuel d'emprunt à des marges attractives.

Enfin, la Ville pourra aussi avoir recours aux financements bancaires classiques, globalisés ou dédiés (par exemple les enveloppes PPU et PRU ouvertes par la Caisse des Dépôts et Consignations). Ils permettent notamment de financer les reports, du fait de leur période de mobilisation longue.

Au total, grâce à la diversification de ses sources de financement, la Ville sécurise son recours à l'emprunt.

2. LES BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe des Pompes Funèbres

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES (en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	0,256	0,284
	Exploitation	5,526	5,524
	TOTAL	5,782	5,808
Recettes	Investissement	0,000	0,000
	Exploitation	5,782	5,808
	TOTAL	5,782	5,808

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses sont stables par rapport à l'exercice 2015 (- 0,002 M€ soit - 0,05 %). Les principaux postes sont :

- les charges de personnel qui représentent 3,640 M€, soit une évolution de + 0,11 %,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 1,821 M€, soit une hausse de 4,67 % afin d'ajuster les dépenses au niveau de l'activité,
- les charges de gestion courante à 0,034 M€, soit une diminution de 0,046 M€ afin de s'aligner sur l'exécution 2015,
- les charges exceptionnelles représentant 0,020 M€, soit une baisse de 0,044 M€ pour prendre en compte la réalisation de l'exercice 2015,
- les frais financiers dont le montant s'élève à 0,009 M€ et qui restent stables.

⇒ Recettes réelles

Les prévisions de recettes augmentent de 0,026 M€ par rapport à l'exercice 2015 afin d'ajuster les prévisions 2016 à la réalisation de 2015. Les principales recettes sont :

- les produits des services et plus précisément les convois et les ventes de marchandises funéraires (4,800 M€), les ventes de caveaux (0,520 M€) et les prestations funéraires (0,260 M€),
- les recettes du crématorium encaissées pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence qui représentent 0,500 M€ avec une inscription équivalente en dépense.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,060 M€ afin de rembourser le budget général pour les frais afférents à l'activité du service extérieur des pompes funèbres concernant les fluides, les assurances et la téléphonie.

Recette sur le budget annexe et dépense sur le budget principal : le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,150 M€ (soit 0,180 M€ TTC) pour les frais engagés par ce dernier relatifs aux convois sociaux, aux gratuités et aux contrats obsèques votés par le Conseil municipal.

► Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées des immobilisations corporelles (0,204 M€), des immobilisations en cours (0,068 M€), de la dette (0,012 M€). Les recettes d'investissement sont constituées de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (0,324 M€).

2.2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

BUDGET ANNEXE DU PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI			
(en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	1,600	0,952
	Fonctionnement	1,747	1,804
	TOTAL	3,347	2,756
Recettes	Investissement	1,022	0,298
	Fonctionnement	2,325	2,458
	TOTAL	3,347	2,756

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses connaissent une légère augmentation à hauteur de 0,057 M€ par rapport à 2015. En 2016, les principales dépenses se situent sur les charges à caractère général (1,795 M€) et plus précisément sur les frais de gardiennage (0,450 M€), le chauffage (0,250 M€), la taxe foncière (0,217 M€), l'entretien des bâtiments (0,200 M€).

⇒ Recettes réelles

Les recettes augmentent de 0,133 M€ dans la perspective de la perception de recettes nouvelles. Les revenus des immeubles représentent 2,458 M€, soit une hausse de 0,153 M€ (+ 6,62 %) par rapport au Budget Primitif 2015.

► Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 0,952 M€. Elles sont essentiellement constituées des immobilisations corporelles (0,817 M€), de la dette (0,080 M€), des immobilisations en cours (0,050 M€). Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (1,131 M€), les subventions (0,178 M€) et les emprunts (0,120 M€).

2.3. Le budget annexe du stade Vélodrome

BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME (en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	5,953	12,250
	Exploitation	23,025	24,404
	TOTAL	28,978	36,654
Recettes	Investissement	0,000	1,290
	Exploitation	28,978	35,364
	TOTAL	28,978	36,654

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

Les principales dépenses d'exploitation sont constituées de :

- la redevance de fonctionnement versée au partenaire, 16,140 M€,
- la redevance de financement (liée aux frais financiers) versée à AREMA, 5,030 M€,
- les intérêts de l'emprunt contracté par la Ville, 1,653 M€,
- les remboursements des fluides et dégradations dus par l'OM à AREMA, 1 M€,
- la taxe foncière, 0,248 M€,
- le marché négocié d'achat de places à l'OM, 0,182 M€.

Les dépenses réelles augmentent de 1,379 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Cette hausse est principalement due à :

- l'augmentation de la redevance de fonctionnement en raison de l'Euro 2016, soit + 0,344 M€ ; hors Euro 2016, la redevance globale de fonctionnement diminue de 0,024 M€,
- l'évolution des frais financiers de l'emprunt contracté par la Ville, soit + 0,031 M€,
- la légère hausse du marché négocié d'achat de places à l'OM, soit + 0,007 M€ afin d'ajuster le BP 2016 au réalisé 2015,
- la prévision du remboursement des dégradations et des fluides dû par l'OM à AREMA, soit + 1 M€.

En 2015, l'inscription de cette dépense au Budget Supplémentaire d'un montant de 0,250 M€ s'est accompagnée d'une recette équivalente, la Ville effectuant ainsi le rôle d'intermédiaire entre le partenaire et l'OM. Ce rôle régulateur essentiel à la bonne exploitation de l'équipement sportif se poursuit en 2016. La Ville de Marseille se substitue ainsi à l'OM dans le remboursement des fluides à hauteur de 0,750 M€ dus par le club sportif à AREMA, sur la saison 2014-2015, dans l'attente d'un compromis entre les deux entités. Le montant du remboursement de frais liés aux dégradations et aux fluides s'élève donc en dépenses à 1 M€ et en recettes à 0,250 M€.

⇒ Recettes réelles

Les principales recettes d'exploitation sont constituées en 2016 des éléments suivants :

- les recettes garanties versées par le partenaire, 12,650 M€,
- le loyer de l'OM, 4,750 M€,
- les recettes de l'Euro 2016, 2,400 M€,
- le remboursement des dégradations dû par l'OM à AREMA, 0,250 M€.

Les recettes sont en hausse de + 6,386 M€ par rapport à l'exercice 2015. L'augmentation est due à :

- l'évolution contractuellement fixée à + 0,190 M€ concernant les recettes garanties,
- la prévision au BP 2016 du remboursement d'un montant de 0,250 M€ des dégradations dû par l'OM à AREMA,
- la hausse contractuellement prévue du loyer de l'OM à hauteur de 1 M€ concernant la part fixe et 0,750 M€ pour la part variable, au titre de la saison 2014-2015,
- l'inscription des recettes exceptionnelles de l'Euro 2016, soit + 2,400 M€ pour 6 matchs à hauteur de 0,400 M€ chacun.

La convention avec l'OM prévoit le versement d'un loyer, en début et en fin de saison sportive, réparti sur deux exercices budgétaires. Ainsi, en 2016, le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2015, c'est-à-dire 95 % de 4 M€ (soit 3,800 M€),
- et l'acompte de la saison 2016 : 5 % de 4 M€ (soit 0,200 M€).

Le solde de la saison 2016 impactera le BP 2017.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

La subvention d'équilibre constitue une recette sur le budget annexe et une dépense sur le budget principal. Elle prend en compte l'ensemble des paramètres décrit plus haut et s'élève à 15,314 M€, soit une hausse de 1,846 M€ par rapport au BP 2015.

▶ Section d'investissement

La section d'investissement décrit en dépenses :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté par la Ville (1,075 M€), soit une diminution de 0,054 M€ par rapport au BP 2015,
- la redevance d'investissement versée à AREMA (9,885 M€), soit une hausse de 5,061 M€, due à la redevance de l'Euro 2016 (5,466 M€). Hors Euro 2016, la redevance d'investissement diminue de 0,405 M€,
- une régularisation de TVA (1,290 M€) d'un montant équivalent en recettes réelles.

Par ailleurs, les recettes sont constituées principalement de l'autofinancement prélevé sur la section de fonctionnement à hauteur de 13,939 M€.

Euro 2016 :

En dépense, la redevance de fonctionnement de l'Euro 2016 s'élève à 0,368 M€ et celle d'investissement à 5,466 M€, soit un total de 5,834 M€.

Les recettes exceptionnelles de l'Euro 2016 sont d'un montant de 2,400 M€.

Le coût net de l'Euro 2016 représente donc 3,434 M€ sur le budget annexe du stade Vélodrome.

2.4. Le budget annexe des Espaces Événementiels

BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS			
(en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	1,534	0,961
	Exploitation	2,817	2,866
	TOTAL	4,351	3,827
Recettes	Investissement	1,099	0,428
	Exploitation	3,252	3,399
	TOTAL	4,351	3,827

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles

La prévision budgétaire en dépenses est de 2,866 M€, soit une légère hausse de 0,049 M€ (+ 1,76 %) par rapport au Budget Primitif 2015, due notamment à l'augmentation des frais financiers, soit + 0,058 M€ (+ 26,28 %). Les principaux postes sont :

- les charges à caractère général (1,936 M€) en légère baisse de 0,010 M€,
- les frais de personnel (0,635 M€) qui diminuent de 0,015 M€,
- les frais financiers (0,278 M€), soit + 0,058 M€,
- les charges exceptionnelles (0,016 M€), soit + 0,016 M€.

⇒ Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'établissent à 2,583 M€, soit une hausse de 0,247 M€ (+ 10,58 %) au regard du BP 2015. La principale recette est issue de la location des espaces du Pharo et représente 2,400 M€.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,110 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides, l'édition, la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- dans la perspective d'une transparence budgétaire, le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,133 M€ (soit 0,160 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 0,816 M€ (dépense d'un montant équivalent sur le budget principal), soit une diminution de 0,099 M€ (- 10,86 %).

Le montant total des flux entre le budget annexe et le budget principal est de 1,059 M€, soit 0,110 M€ de dépense et 0,949 M€ de recette pour le budget annexe.

⇒ Flux entre budgets annexes

Recette sur le budget annexe du Palais du Pharo et dépense sur le budget annexe Opéra-odéon : le budget annexe Opéra-odéon rembourse le budget annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,961 M€. Elles sont constituées de la dette (0,533 M€), des immobilisations en cours (0,238 M€) et des immobilisations corporelles (0,190 M€). Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (0,533 M€) et les emprunts (0,428 M€).

2.5. Le budget annexe Opéra-Odéon

BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODÉON (en mouvements réels)			
	SECTIONS	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Investissement	2,273	2,127
	Fonctionnement	21,655	21,091
	TOTAL	23,928	23,218
Recettes	Investissement	1,470	1,284
	Fonctionnement	22,458	21,934
	TOTAL	23,928	23,218

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,091 M€ au Budget Primitif 2016, soit une diminution de 0,564 M€. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les charges de personnel qui représentent 17,438 M€, soit une diminution de 0,189 M€,
- les charges à caractère général qui s'élèvent à 2,861 M€, et enregistrent une baisse de 0,099 M€,
- les autres charges de gestion courante, soit 0,396 M€ (- 0,019 M€),
- les charges financières, soit 0,387 M€ (- 0,256 M€).

⇒ Recettes réelles

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'élèvent à 3,551 M€, soit une hausse de 0,108 M€ par rapport au BP 2015. La répartition des recettes est effectuée ainsi :

- les produits des services (billetterie, vente de catalogues, buvette...) qui représentent 2,560 M€, soit une diminution de 0,133 M€ afin d'aligner la prévision sur l'exécution 2015,
- la participation de l'État, soit 0,431 M€,
- la participation du Conseil Départemental, et plus précisément le solde de la subvention 2015 à hauteur de 1,5 M€, soit 0,300 M€ en 2016.

⇒ Flux entre le budget annexe et le budget principal

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal : le budget annexe effectue une dépense de 0,200 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité de Opéra-Odéon concernant les fluides, l'édition, la téléphonie...

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,015 M€ (soit 0,018 M€ TTC) pour la mise à disposition gratuite des salles de l'Opéra et de l'Odéon aux Services municipaux,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 18,383 M€, soit - 0,632 M€ (- 3,32 %) par rapport à la subvention 2015.

Le montant total des flux entre le budget annexe et le budget principal est de 18,598 M€, soit 0,200 M€ de dépense et 18,398 M€ de recette pour le budget annexe.

⇒ Flux entre budgets annexes

Dépense sur le budget annexe Opéra-Odéon et recette sur le budget annexe du Palais du Pharo : le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 2,127 M€ et sont constituées de la dette (0,843 M€), des immobilisations corporelles (0,747 M€), des immobilisations en cours (0,534 M€), ainsi que des immobilisations incorporelles (0,004 M€). Les recettes d'investissement sont l'emprunt (1,249 M€), l'autofinancement (0,843 M€) et les subventions (0,035 M€).

3. L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE

Le nouveau cadre institutionnel de la Métropole aura des incidences sur l'activité et l'actionnariat d'un certain nombre de satellites de la Ville.

Les effets de la métropolisation (lois MAPTAM et NOTRe) devraient impacter en grande partie le secteur aménagement, habitat et logement, après avoir touché, dès 2014, le secteur fluides et énergies (transfert des concessions de distribution d'électricité et de gaz).

3.1. Le secteur aménagement

Les conséquences de la création de la Métropole se mesureront sur l'actionnariat des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) ou Société Publique Locale (SPL). En effet, les compétences aménagement, habitat et logement étant, pour tout ou partie d'entre elles, transférées, il sera nécessaire de moduler les parts détenues par les Collectivités au sein de la SOLEAM, Marseille Habitat, voire même la SOGIMA et HMP.

L'Agam verra une part importante de son activité se tourner vers la Métropole, qui en devient membre, suite à la disparition des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (adhérents de l'Agence).

► La SOLEAM

La SOLEAM (SPL) s'est imposée depuis 2014 dans le paysage communautaire de l'aménagement public. La Ville d'Aubagne en devient actionnaire et, à moyen terme, la métropolisation fera encore évoluer son actionnariat avec un effet positif sur son plan de charge, gage d'un rythme d'activité régulier.

► Marseille Habitat

La SEM continuera de développer sa spécificité d'opérateur urbain via ses interventions sur des copropriétés en difficulté, pour la résorption de l'habitat dégradé, et en particulier dans le domaine du logement en diffus, social ou assimilé. Pour l'avenir, son activité ainsi que sa gouvernance seront également très étroitement conditionnées par le transfert de compétences de la thématique logements sociaux et par l'organisation de la Métropole.

► Habitat Marseille Provence (HMP)

L'Office d'HLM, actuellement adossé - par dérogation de la loi - à la Ville de Marseille, doit poursuivre la consolidation d'une situation financière structurellement difficile, face à des besoins considérables de rénovation d'un parc ancien majoritairement en programme de l'ANRU.

L'Office a bénéficié du soutien financier de la Ville - grâce à un plan pluriannuel de 76 M€ sur 10 ans - et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour son plan de redressement. Toutefois, HMP reste soumis aux incertitudes relatives à l'évolution de la réglementation en matière d'amiante et de transition énergétique, génératrice de contraintes et de surcoûts.

► La SOGIMA

La Ville de Marseille est actionnaire à 44 % de cette société qui, de par sa structure sociale et son cœur de métier, sera peu affectée par les impacts de la métropolisation.

La SOGIMA poursuivra l'adaptation de ses activités, en développant notamment les opérations en immobilier d'entreprise.

La Ville a donné son accord à la constitution de la SAS SDIM (SOGIMA/CEPAC/Caisse des Dépôts), société de projet, dont l'activité sera centrée sur le périmètre marseillais et où la SOGIMA maintiendra sa capacité de décision en termes de gouvernance, de modifications sociétales et de choix opérationnels. L'objet social de la SDIM est ainsi limité à 4 opérations d'aménagement (Capitaine Gèze, les Créneaux, Microméga à Château-Gombert, Luminy).

► L'Agam (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise)

L'Agence poursuivra, à moyens constants, son rôle d'assistance à la réflexion et à la mise en œuvre urbanistique sur une aire géographique élargie à la Métropole Aix-Marseille Provence. En novembre 2015, les statuts de l'Agam ont été modifiés pour s'adapter *a minima* au nouveau contexte institutionnel, en prévoyant que la Métropole se substitue (au 1^{er} janvier 2016) à la Communauté Urbaine MPM et à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

De nouvelles modifications statutaires pourraient intervenir courant 2016, pour s'adapter au transfert de compétences, avec également la perspective d'une adhésion de nouveaux membres (collectivités territoriales et autres partenaires publics ou privés). Une collaboration sera développée avec l'autre agence d'urbanisme présente sur le territoire métropolitain (l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance) sur des thèmes de réflexion définis en commun. Pour l'avenir, la forme de l'Agam, son aire d'intervention ainsi que la contribution que la Ville de Marseille sera amenée à lui attribuer, seront étroitement dépendants de ces évolutions.

3.2. Le secteur fluides et énergies

► La Société du Canal de Provence (SCP)

La SCP (dont la Ville de Marseille est actuellement actionnaire à hauteur de 18,6 %) assure ses missions de fourniture en eau et de préservation de la ressource sur le territoire régional, particulièrement durant les périodes de faibles précipitations que connaît notre région.

Son maintien dans le giron municipal peut être interrogé au vu du caractère communautaire des compétences en distribution de cette eau potable, dans le cadre des réflexions globales sur l'actionnariat des SEM en cours.

► Les distributeurs d'électricité et de gaz

Antérieurement, et conformément aux 2 contrats de concession qui liaient la Ville de Marseille à ErDF et GrDF pour la distribution d'électricité et gaz sur le territoire, les deux opérateurs versaient à la Ville une redevance annuelle ; celle-ci était d'environ 0,306 M€ pour ErDF et 0,370 M€ pour GrDF. Le Volet 1 de la loi MAPTAM a transféré cette compétence et la recette corrélative à la CU, qui a formalisé le transfert des contrats à l'été 2015.

La Ville de Marseille perçoit également, auprès des fournisseurs d'électricité, la taxe sur la consommation finale d'électricité (d'un montant annuel d'environ 14 M€) qu'elle continuera de percevoir pour l'avenir.

3.3. Les secteurs services et associations

► La SOMIMAR

La SEM, dans laquelle la Ville de Marseille est actionnaire à 6 %, n'a pas été impactée négativement, au plan économique, par la perte de gestion de l'un des 2 sites du MIN sur lequel elle intervenait précédemment.

Les perspectives sont largement ouvertes au niveau métropolitain, le MIN de Marseille Arnavaux étant le seul site MIN de la Métropole et la SOMIMAR la seule SEM spécialisée en la matière.

► Le Crédit Municipal

Le niveau d'activité du Crédit Municipal devrait demeurer dans la continuité de celui constaté antérieurement. Une stabilisation voire une légère diminution des prêts sur gages (qui constituent le cœur de métier de l'établissement, environ 85 % des encours) est toutefois possible, en raison des fluctuations des paramètres économiques (prix de l'or et taux d'intérêts).

De nouveaux partenariats seront recherchés pour dynamiser les souscriptions de prêts personnels et le développement de l'activité commerciale. Les vérifications des instances de contrôle (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2013, la Chambre Régionale des Comptes en 2015) ont attesté du sérieux de la gestion du Crédit Municipal, dont la situation financière est à la fois confortable et sécurisée.

► Les associations subventionnées

Outil d'accompagnement et soutien d'initiatives de qualité, le secteur associatif est stratégique pour la vie de la cité. La Ville est particulièrement attentive à l'organisation de ce secteur, approfondi d'année en année, avec pour principales décisions :

- la mise en place, en 2012, d'un guichet unique avec portail de téléchargement,
- la systématisation, en 2013, du guichet comme outil d'inscription, d'analyse et de suivi des demandes subventionnables,
- en 2014, le fonctionnement à plein régime en temps réel, avec un ciblage d'analyses approfondies et une systématisation des demandes de contrôle, sur pièces et sur place, du bon usage des fonds publics dans le cas de subventionnements accordés,
- la simplification, en 2015, de l'interface grand public de l'outil (2 000 demandes) avec la mise à disposition, dès la page d'accueil, de documents types, permettant une mise en œuvre optimisée des demandes de subventions et facilitant la saisie des dossiers. L'édition automatique, pour chaque subvention attribuée, d'une convention d'objectifs au premier euro (c'est-à-dire au-delà de l'exigence légale fixée à 23 000 €) ou d'une convention pluriannuelle d'objectifs, a permis de sécuriser davantage encore ce secteur désormais entièrement dématérialisé.

Par ailleurs, plusieurs audits de structures associatives ont été réalisés, permettant de faire évoluer de façon significative le partenariat de la Ville avec les associations concernées, dans le cadre de solutions - alternatives au subventionnement - sécurisées ; d'autres devraient être encore conduits en 2016.

Cette démarche qualitative sera poursuivie pour faciliter le travail d'instruction, d'appréciation en opportunité et pour fluidifier les opérations de paiement. Un « service client » permanent continuera également d'être assuré par une « hot-line » de renseignements, d'aide à la constitution et à la saisie des demandes, ainsi que la gestion d'une adresse mail de contact : guichetdemandesubvention@mairie-marseille.fr.

Conclusion

Face à un environnement financier désormais durablement contraint, le Budget Primitif 2016 traduit la volonté municipale de garantir un service public efficient, en préservant les fondamentaux budgétaires.

Ce budget est une nouvelle étape dans l'adaptation de la stratégie financière, avec la poursuite du plan d'économies qui permet à la Collectivité de conserver des marges de manœuvre, ainsi déployées sur les politiques de proximité, l'éducation au premier chef, tout en soutenant la dynamique de développement de Marseille.

En parallèle, la diminution de l'endettement, sans augmentation des taux d'imposition locaux, est gage d'une gestion performante et équilibrée des deniers publics.